

Auf dem Titelblatt von Prof. Andreas Güssler 1723. Norbaptizer
Amst jünger. Fay.; großenteils wohl Fünftigkeit fluten, besonders
hört von P. 259 an. Die Tinte ist vielfach durchgeplagert.

18. Jf. — VIII, 413 B. — 17, 2 x 11, 4 cm. Schriftgröße 14, 5 x 9 cm.

Ungespaltet. 23 Zeilen. — furcht vgl. Poggendorf, beschnitten
und vergraben. Auf dem Rücken Titel: Coutumier de Grandson.

Coutumier nouveau de la ville et de tout le baillage
de Grandson, Août 1702.

P. I. Baptizer von Prof. Güssler bezu. Amst. P. II-IV. leer.

P. V. Titel: Coutumier, nouveau de la Ville, et de tout le Baillage de
Grandson. | Projetté par les Sujets du dit Baillage, Revü et
Corrigé par les Seigneurs Deputés des deux Illustres Etats
de Berne et de Fribourg, Et ensuite corrobore en la conférence
tenue à Morat au mois d'Août mille sept cents et deux. |
Vidimé Par le Sieur Emanuel Frettelius, secrétaire et du
Grand Conseil d'Etat de la ville et canton du dit Berne. |

P. VI-leer. P. VII: Preface du Coutumier du Baillage de Grandson. |

Nous Les Advoyers Et Conseils des Villes et Républiques de Berne
et de Fribourg sçavoir faisons qu'ayants remarques et consideré
que vire notre Baillage Commun de Grandson, il n'y a eu jusques
icy aucunes Loix Certaines, Et comme les sujets n'ayants suivis,
et ne s'étant réglé pour la plus parts que selon des Usances et
Coutumes non Ecrites ... ordonnant à nos dits sujets de choisir un
Coutumier, soit l'ancien de Moudon de l'an 1577, soit celui du
Pays de Vaud [P. VIII] de l'an 1616 ou d'en projetter un eux-mêmes...
les dits sujets... auroyent fait dresser par gens à tel effet commis un
projet ...

P. 1. Auf.: Forme du Serment que feront les Seigneurs Ballifs établis. | ...

P. 14: Premier Titre. | Touchant ceux qui sont en charge et officie | De l'élection
du Lieutenant Ballival. | ...

P. 353. Jf. in Long 442: Couper ou faire couper dans les Prises bois propres
à bâtir.

C. ix. 175.

D. 354-355 laar. D. 356-393: Repertoire | du present Coutumier.

ulyfo batyef nyf Nijförtörn ynodunt.

Orig.: Accessoires Es causes non souffrir. fol. r. f. d. j 15 | ...

Diff.: Voix mi parties en Justice, qui fait le plus. 57.

D. 394-409 laar.

D. 410: Comparaison des Loix de Grandson avec celles des Plaid | General
de Lausanne. Ces deux Statuts | admettent l'un et l'autre la
Règle Paterna | Paterni etc. ...

Diff.: C'est qu'ily a identité de | raisons et de principes.

D. 416-413 laar.

Ueber den Ketzereibene Familien Protelli ngl. Gylt-biogr. Lazet.

Der Diplomaz V, 486.

Ima ondera Gf. Staps kontinuier basyft ein Laronn Stundliblöffel,
Mff. Gylt. Gylt. IV. 124, ngl. Blöff, Kertel. J. Gylt. zür Diplomaz-
nyf. Der Stundlibl. Laron, Laron 1895, D. 145.

Basel 12. April 1944.

Gustav Binz